

LE CSCN ADOPTE SON PLAN IMMOBILIER 2022-2025

Edmonton, le 29 mars 2021 – Le Conseil scolaire Centre-Nord a entrepris une révision de son plan immobilier afin de commencer à mettre en œuvre les retombées du jugement de la Cour suprême du Canada de juin 2020 et la pleine application de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

« Le plan immobilier 2022-2025 revendique des écoles qui répondent réellement aux besoins de nos enfants que ce soit pour nos élèves qui fréquentent l'École Michaëlle-Jean, les élèves de l'École Boréal qui ne peuvent compléter leur secondaire dans un milieu francophone, et pour toutes nos familles qui veulent un meilleur accès à une école francophone. », explique Tanya Saumure, présidente du CSCN.

Le plan immobilier du CSCN présente au gouvernement provincial ce que requiert l'équivalence réelle sur le plan immobilier pour les communautés publiques et catholiques du CSCN. Ce plan établit ses besoins en priorité selon les cinq catégories de projets prescrites par le ministère de l'Éducation (nouvelles constructions, agrandissements, modernisations, remplacements et solutions taillées sur mesure).

« Le CSCN continuera de revendiquer avec ferveur une éducation en français langue première qui est véritablement équivalente à celle offerte en anglais et en immersion auprès du gouvernement albertain afin que tous les projets identifiés dans le plan immobilier 2022-2025 soient réalisés en temps raisonnable. », continue Tanya Saumure, présidente du CSCN

La liste complète des demandes de projets du CSCN est disponible dans le [site Web du CSCN](#) et un rapport offrant plus de détails au sujet de l'approche prise par le CSCN et les projets sera affiché dans le site Web du CSCN prochainement. Le plan immobilier sera soumis au ministère de l'Éducation avant le 1^{er} avril.

Pour plus d'informations :
medias@centrenord.ab.ca
780-468-6440